



Démarche : LES BONNES PRATIQUES EN HYGIENE ALIMENTAIRE Session 2BIS -  
Jeudi 21 mai 2026 - 8h00 à 15h00 CV98/2026/PRHO.....

Organisme : EDUCATION

## Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

## Formulaire

Formation en groupe restreint d'une durée de 6 heures demandée par le Centre de Santé Environnementale (CSE)  
Module destiné aux PORTEURS DE PROJET : futurs professionnels de la restauration ou magasin d'alimentation, avec le contenu suivant :

- Les aliments et risques pour le consommateur
- Les moyens de maîtrise des dangers
- Les fondamentaux de la réglementation relative à l'hygiène des aliments

Délivrance de l'attestation de formation sous condition de réussite à l'évaluation en fin de session.

TARIF par personne : 18 000 Francs.

## RENSEIGNEMENTS CANDIDAT

### Nom et prénom complet de la personne qui va suivre la formation

Écrire en lettres majuscules

### Date de naissance

### Lieu de naissance

Indiquez la commune/ville suivie de l'île/pays de naissance

### Numéro de téléphone

Indiquez le numéro de téléphone sur lequel vous êtes le plus facilement joignable

### Autre numéro de téléphone

(facultatif)

**Commune de résidence**

Indiquez la commune dans laquelle vous vivez

**Formation en présentiel résidents Tahiti-Moorea ou en visioconférence pour les îliens (après essai de faisabilité)**

Indiquez votre mode de suivi : présentiel ou visioconférence.

Information importante :

Pour suivre une telle formation en visioconférence il faut posséder un matériel de réception adéquat et adapté : ordinateur ou tablette et imprimante pour imprimer le livret de formation qui vous sera envoyé avant le démarrage de la formation.

Le téléphone portable n'est pas accepté.

De plus une connexion internet de qualité est nécessaire pour assurer la réception des images en mouvement.

Si vous ne disposez pas de ces équipements, nous vous encourageons à demander à votre mairie un espace équipé pour effectuer les tests, et suivre la formation dans les conditions requises.

En cas de non-respect de ces conditions, la participation à la formation en visioconférence ne sera pas acceptée.

IMPORTANT :

UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (Carte d'identité ou passeport) SERA OBLIGATOIREMENT A PRÉSENTER AU DÉMARRAGE DE LA FORMATION (et lors du test pour les îliens en distanciel). A DÉFAUT IL NE SERA PAS POSSIBLE DE SUIVRE LA FORMATION.

**Adresse géographique**

Complétez de manière précise l'adresse où vous vivez (le PK, le quartier, la rue ou le numéro de lot éventuel)

**Boîte postale**

Indiquez la boîte postale de votre courrier.

**Code postal**

Indiquez le code postale de l'adresse de réception de votre courrier

**ENQUÊTE**

**Source(s)**

Par quels moyens, avez-vous eu connaissance de cette formation ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Facebook
- Site internet du Grepfoc
- Recherche sur internet
- Newsletter du GREPFOC
- Une personne
- Autres

**ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS**

# LES BONNES PRATIQUES EN HYGIENE ALIMENTAIRE Session 2BIS - Jeudi 21 mai 2026 - 8h00 à 15h00

## Conditions de la formation

Vous vous engagez à :

- respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil,
- suivre sa formation et signer les feuilles d'émargement,
- s'engager sur les dates et horaires prévus,
- compléter le questionnaire de satisfaction en fin de formation,
- signaler par écrit ses doléances et ses propositions concernant la formation et l'accueil,

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Exactitude des informations

J'atteste sur l'honneur la véracité des renseignements et des justificatifs fournis dans ce dossier d'inscription et me déclare averti(e) que toute fausse déclaration ou document inexact entraînera des poursuites.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Confidentialité et protection des données

Les données à caractère personnel collectées par le G.R.E.P.FO.C, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des dossiers de pré-inscription à la formation visée. Le traitement de ces données est nécessaire pour instruire votre dossier ainsi que pour l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination du G.R.E.P.FO.C et des services de l'éducation dans le cadre des inscriptions aux examens pour les formations préparant à un diplôme de l'éducation nationale et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen en matière de protection des données à caractère personnelles du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. Ces droits pourront s'exercer auprès du DPO à l'adresse mail [dpo@grepfoc.pf](mailto:dpo@grepfoc.pf). Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75 334 Paris cedex 07 ou via le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Droit à l'image

J'autorise le G.R.E.P.FO.C à titre gratuit à me prendre en photographie et à diffuser sur tout support les photographies me représentant dans le cadre de la présente formation (ex : site web...). Cette autorisation est accordée pour une durée de trois ans maximum.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Prospective commerciale

J'accepte que mes informations soient utilisées pour recevoir les informations relatives aux formations du GREPFOC dans le cadre de prospective commerciale.

## REGLEMENT

### Paiement

**LES BONNES PRATIQUES EN HYGIENE ALIMENTAIRE Session 2BIS - Jeudi 21 mai 2026 - 8h00 à 15h00**  
Pour être inscrit à la formation, vous devez régler la somme de 18 000 Fcp sur le compte du GR.E.P.FO.C N° 10071 98401 00001000059 28 domicilié à la Direction des Finances Publiques de Polynésie française (DFIP)

Pour effectuer ce virement:

<ul>

<li>Examinez votre compte Mes-Démarches : Mes-Démarches vous a envoyé un mail contenant un lien qui vous permet de consulter votre <b>numéro du dossier</b> et le dossier que vous remplissez actuellement.

<li>Ensuite, effectuez un virement sur le compte 10071 98401 00001000059 28 (RIB en PJ ci-dessous) pour un montant de 18 000 Fcp avec comme <u>libellé</u>

<b>CV98/2026/PRHO Bonnes pratiques HA S1 du 21/05/2026, le numéro du dossier, votre nom de famille</b></li>.

</ul>

Si vous avez besoin de temps pour effectuer votre virement, notez que le mail reçu de Mes-Démarches contient un lien qui vous permet de reprendre l'édition de votre dossier une fois le virement effectué. Vous pouvez donc fermer cette page et y revenir à tout moment.

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Paiement effectué

J'atteste sur l'honneur avoir effectué le virement de 18 000 Fcp sur le compte 10071 98401 00001000059 28 avec comme libellé CV98/2026/PRHO Bonnes pratiques HA S1 du 21/05/2026, le numéro de dossier\*, mon nom de famille et je vous prie de trouver ci-joint la copie de mon virement en pièce jointe sous format pdf ou jpeg.

\* Le numéro dossier est indiqué sur votre compte mes démarches en ligne.

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Remboursement

En cas de remboursement, merci de joindre votre IBAN OU RIB en pièce jointe (pdf ou jpeg)

#### **Conditions d'annulation d'inscription**

L'inscription à la formation est effective au moment du paiement. Vous avez la possibilité sous 10 jours de vous rétracter via la messagerie de votre dossier et de demander le remboursement de votre inscription. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible sauf s'il est imputable à l'organisme de formation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement dans les cas suivants :

<ul>

<li>à l'expiration de ce délai,</li>

<li>au démarrage de la formation avant l'expiration de ce délai ce qui vaudra début d'exécution et renoncement exprès à exercer son droit de rétractation,</li>

<li>en cas d'abandon ou d'absence du stagiaire quel qu'en soit le motif. Cela n'exonère pas le contractant du paiement du coût de la formation.</li>

</ul>

Le GR.E.P.FO.C se réserve le droit <b>d'annuler une formation, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant</b>. Dans ce cas l'inscription est annulée, vous serez informé par écrit et remboursé des sommes versées sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation.